

(A)

(N° 20.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1847.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Jus- tice un crédit supplémentaire de 1,319,360 fr. 53 c.

(Voir les Nos 13 et 29 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le crédit qui vous est demandé se divise en deux parties: cent quarante-sept mille sept cent soixante francs cinquante-trois centimes sont destinés à couvrir une insuffisance d'allocation aux chapitres IV et VI du Budget de l'exercice 1846, et un million cent soixante-onze mille six cents francs à couvrir une pareille insuffisance aux chapitres II, IV, VI et X du Budget de l'exercice de 1847.

Votre Commission a l'honneur de vous faire observer, Messieurs, que cette insuffisance est en grande partie le résultat des circonstances malheureuses que le pays a eu à traverser en 1846 et 1847, et vous propose l'adoption du Projet de Loi accordant au Département de la Justice un crédit supplémentaire de 1,319,360 fr. 53 c.

Le Chevalier WYNS.

PIRMEZ.

Le Comte D'ARSCHOT.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE, Rapporteur.